

## L'après-indépendance : 10 premières années

Défis prévisibles, consolidation institutionnelle, maturité étatique.

L'indépendance survient lorsque la souveraineté atteint son seuil d'effectivité. Le Québec n'attend pas d'être reconnu : il exerce l'autorité sur son territoire et ses institutions. Comme le rappelait Max Weber dans *Le Savant et le Politique* (1919), « l'État revendique avec succès le monopole de la violence physique légitime sur un territoire donné ». Cette capacité existe déjà ; la décennie qui suit l'indépendance en organise le plein déploiement. Il s'agit de transformer la compétence institutionnelle en résultats mesurables : services fiables, décisions rapides et responsabilité claire.

Le contrôle du fleuve Saint-Laurent et de l'hydroélectricité place le Québec au cœur des flux nord-américains. Alfred Thayer Mahan a démontré dans *The Influence of Sea Power upon History* (1890) que la puissance maritime conditionne la puissance commerciale et stratégique. Sa réflexion portait sur les océans et les marines militaires ; son principe s'applique logiquement aux grands axes fluviaux qui structurent le commerce continental. La maîtrise du Saint-Laurent et de l'énergie constitue donc un levier stratégique majeur dans toute négociation sur les actifs et la dette. Cette position protège les régions, sécurise les chaînes logistiques et stabilise les revenus publics. La puissance logistique devient une sécurité économique pour les entreprises, les travailleurs et les municipalités.



La souveraineté budgétaire devient une capacité d'action structurante. Les infrastructures forment l'ossature concrète de l'État : écoles modernisées, hôpitaux performants, réseaux fiables et transports efficaces. Alexander Hamilton, dans son *Report on Public Credit* (1790), soutenait qu'une dette publique bien administrée pouvait devenir un instrument de consolidation nationale. Il défendait un État fédéral fort ; l'ironie historique veut que son raisonnement financier serve aujourd'hui à justifier la capacité d'un État souverain à mobiliser son crédit pour bâtir sa propre puissance. La dette finance des actifs productifs qui élèvent durablement la productivité collective.

La dette devient ainsi un levier de construction massive. En investissant dans l'énergie avancée, l'intelligence artificielle, la robotique industrielle et les technologies stratégiques, le Québec transforme sa structure économique. Joseph Schumpeter décrivait ce processus comme la « destruction créatrice » dans *Capitalism, Socialism and Democracy* (1942) : l'innovation renouvelle la base productive et renforce la puissance économique. Cette modernisation irrigue l'ensemble de la société. Les avancées industrielles soutiennent la santé, la cybersécurité protège les données publiques et privées, tandis que l'automatisation augmente la compétitivité des entreprises régionales.

La défense nationale s'inscrit dans cette architecture de souveraineté. Un effort structuré autour de 5 % du PIB soutient une doctrine de défense claire : protection du territoire, contrôle des approches maritimes et autonomie technologique. Carl von Clausewitz écrivait dans *De la guerre* (1832) que « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». La doctrine de défense devient donc le prolongement cohérent de la souveraineté politique. Elle structure un écosystème d'innovation, stimule la recherche appliquée et développe des filières industrielles transférables vers la médecine, les transports et les technologies civiles avancées. La sécurité renforce simultanément la prospérité.

Sur la scène internationale, le Québec agit avec cohérence stratégique. Raymond Aron rappelait dans *Paix et guerre entre les nations* (1962) que les États cherchent à survivre et à accroître leur puissance. Cette dynamique s'exprime par la stabilité des engagements et la crédibilité institutionnelle. Les partenariats scientifiques, commerciaux et technologiques se poursuivent sous autorité souveraine. La stabilité juridique et budgétaire encadre l'ensemble, conformément à l'avertissement de Montesquieu dans *De l'esprit des lois* (1748) : « C'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser ». La solidité institutionnelle garantit la prévisibilité et protège les libertés.

Au terme de la décennie, la souveraineté s'incarne dans des infrastructures modernes, une économie technologiquement avancée, une défense structurée et des institutions stables. Le contrôle des flux garantit la prospérité des régions, l'innovation stratégique élève le niveau de vie et l'investissement public consolide la richesse collective. Le Québec transforme sa liberté politique en excellence matérielle. Il ne se contente pas d'exister : il excelle.

Louis-Martin Carrière